

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2016

Le conseil municipal dûment convoqué en date du 17 mars 2016, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur DUPRAZ Marc, Maire,

**Présents** : Marc DUPRAZ, Jacqueline CHARRIERE, Renée COCHET, Laurence VIBOUD, Nathalie CARARO, Georges RAYNAUD, Frédéric MITHIEUX, Franck NOIRAY, Roland TEPPAZ, Laurence LABOURDETTE, Carole SCARPETTINI, Charlotte TESSANNE

**Secrétaire de Séance** : Charlotte TESSANNE

**Pouvoirs** : Philippe BARTHELET à Marc DUPRAZ, Jean-Luc CHAPOT à Jacqueline CHARRIERE, Gilles VANDENBUSSCHE à Nathalie CARARO

### APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 FEVRIER 2016 (n° 2016/09)

Après un tour de table le procès-verbal du conseil municipal du 22 février 2016 est approuvé à l'unanimité.

- SEANCE TENANTE -

### APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2015 (PRINCIPAL, EAU/ASSAINISSEMENT, MAISON DE LA VIGNE ET DU VIN, CCAS (n°2016/10))

Sous la Présidence de Madame Jacqueline CHARRIERE, le Conseil Municipal examine les comptes administratifs 2015 qui s'établissent ainsi :

	<b>Budget Principal</b>	<b>Eau Assainissement</b>	<b>Maison Vigne et Vin</b>	<b>CCAS</b>
<i>Fonctionnement</i>				
Dépenses	673 868.24	123 533.70	43 054.42	3 931.20
Recettes	843 094.38	95 259.20	66 988.07	4 385.00
Résultat de l'Exercice	169 226.14	-28 274.50	23 933.65	453.80
Résultat Reporté 2014	209 603.72	50 522.69	73 253.40	2 114.78
<i>Affectation du Résultat</i>	<i>209 603.72</i>		<i>22 412.00</i>	
<i>Résultat Clôture 2015</i>	<i>169 226.14</i>	<i>22 248.19</i>	<i>74 775.05</i>	<i>2 568.58</i>
<i>Investissement</i>				
Dépenses	143 981.95	80 021.26	28 761.34	
Recettes	493 050.52	131 420.79	22 412.00	

Résultat de l'Exercice	349 068.57	51 399.53	- 6 349.34	
Résultat reporté 2014	-221 653.86	62 097.58	-22 412.00	
Intégration de résultat				
<i>Résultat Clôture 2015</i>	<i>127 414.71</i>	<i>113 497.11</i>	<i>- 28 761.34</i>	

Vote :            Oui : 14            Abstention : 0            Non : 0

- SEANCE TENANTE -

**APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2015 (PRINCIPAL, EAU/ASSAINISSEMENT, MAISON DE LA VIGNE ET DU VIN, CCAS (2016/11))**

Monsieur le Maire reprend la présidence de l'assemblée et propose au vote les comptes de gestion 2015 des budgets (Principal, Eau Assainissement, Maison de la Vigne et du Vin, CCAS), dressés par le Trésorier Municipal de Montmélian.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu les comptes administratifs de l'exercice 2015.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2 ° Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2015 par le Receveur, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Vote :            Oui : 15            Abstention : 0            Non : 0

- SEANCE TENANTE -

**AFFECTATION DES RESULTATS 2015 (2016/12)**

Les comptes administratifs 2015 étant approuvés, il convient de procéder à l'affectation des résultats en considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement.

### **Budget Principal**

Excédent global cumulé au 31/12/2015	169 226.14
Affectation obligatoire à la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (C/1068)	31 176.29
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	138 049.85
Total affecté au compte 1068	31 176.29

### **Budget Eau/Assainissement**

Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	22 248.19
--	-----------

### **Budget M.V.V.**

Excédent global cumulé au 31/12/2015	74 775.05
Affectation obligatoire à la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (C/1068)	28 761.34
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	46 013.71
Total affecté au compte 1068	28 761.34

### **Budget CCAS**

Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	2 568.58
--	----------

Cette affectation sera intégrée dans le budget principal, le CCAS ayant été dissout au 31 décembre 2015.

Vote :            Oui : 15            Abstention : 0            Non : 0

- SEANCE TENANTE -

### **VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2016 (2016/13)**

Etant rappelé la capacité de financement de ce nouvel exercice, la ressource annuelle des impositions forfaitaires perçues par la commune sur les pylônes électriques,  
Etant notés les concours financiers et les dotations de l'Etat,  
Monsieur le Maire propose donc de Fixer les taux des taxes directes locales 2016 comme suit :

	<b>Taux 2016</b>
Taxe d'Habitation	8.00 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	21.00 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	70.00 %

Vote : Oui : 15      Abstention : 0      Non : 0

- SEANCE TENANTE -

**VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2016 (PRINCIPAL, EAU/ASSAINISSEMENT, MAISON DE LA VIGNE ET DU VIN) (2016/14)****Budget Principal**

		R.A.R.	TOTAL
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
Dépenses	915 702.00		<b>915 702.00</b>
Recettes	915 702.00		<b>915 702.00</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>			
Dépenses	215 762.00	168 891.00	<b>384 653.00</b>
Recettes	374 353.00	10 300.00	<b>384 653.00</b>

Avec comme principaux programmes d'investissement :

- Corridors biologiques,
- Accessibilité,
- Elaboration PLU,
- Cascade du Pichut,
- Travaux sylvicoles,
- Aménagement Col du Granier,
- Toit salle de motricité école maternelle.

Vote :            Oui : 15            Abstention : 0            Non : 0

**Budget Eau Assainissement**

		R.A.R.	TOTAL
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
Dépenses	120 624.00		<b>120 624.00</b>
Recettes	120 624.00		<b>120 624.00</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>			
Dépenses	149 124.00	106 515.00	<b>255 639.00</b>
Recettes	255 639.00		<b>255 639.00</b>

Avec comme principaux programmes d'investissement :

- Conduite d'eau Grand Peney,
- Bornes à Incendie

Vote :            Oui :    Abstention : 0            Non : 0

**Budget Maison de la Vigne et du Vin**

	R.A.R.	TOTAL
<b>FONCTIONNEMENT</b>		
Dépenses	117 014.00	<b>117 014.00</b>
Recettes	117 014.00	<b>117 014.00</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>		
Dépenses	56 762.00	<b>56 762.00</b>
Recettes	56 762.00	<b>56 762.00</b>

Vote :            Oui : 15            Abstention : 0            Non : 0

- SEANCE TENANTE -

**DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION RHONE ALPES AUVERGNE POUR LES TRAVAUX SYLVICOLES 2016 (2016/15)**

Monsieur le Maire fait connaître au Conseil Municipal qu'il y a lieu de programmer les travaux en forêt communale, parcelles 29 ET 27, proposés par les services de l'ONF pour l'année 2016.

La nature des travaux est la suivante : Première éclaircie déficitaire

Le montant estimatif des travaux est de 3 753.00 euros HT

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Charge Monsieur le Maire de signer tous les documents afférents à ce projet
- Sollicite l'aide la plus élevée possible du Conseil Régional pour la réalisation des travaux
- Demande au Conseil Régional l'autorisation de commencer les travaux avant la décision d'octroi de la subvention.

Vote :            Oui : 15            Abstention : 0            Non : 0

- SEANCE TENANTE -

**ACHAT DES PARCELLES YA 4 ET YA 137 PAR LA COMMUNE (2016/16)**

Lors du Dernier conseil Monsieur le Maire avait fait part au conseil le souhait d'un propriétaire de nous vendre 2 parcelles de terrain à l'entrée d'Apremont côté St Baldoph.

Depuis cette opération s'est finalisée, à savoir :

- Parcelle YA 4 (propriété en indivision entre 2 propriétaires qui nous ont adressé tous les 2 un courrier pour la vente), parcelle d'une surface de 3 880 m<sup>2</sup>,
- Parcelle YA 137 (propriétaire unique qui nous a adressé un courrier pour la vente), parcelle d'une surface de 1 695 m<sup>2</sup>.

Le prix d'achat convenu est de 0.70 € le m<sup>2</sup> (soit 3 902.50 €), avec frais de notaire à la charge de l'acquéreur.

Après délibération le conseil municipal approuve cette transaction et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de cet achat.

Vote :            Oui : 15            Abstention : 0            Non : 0

- SEANCE TENANTE –

**DEMANDE DE SUBVENTION COMPLEMENTAIRE AUPRES DU DEPARTEMENT DE LA SAVOIE DANS LE CADRE DU CTS POUR LE RUISSEAU DU ROUSELET/CASCADE DU PICHUT (2016/17)**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'en juin 2015 nous avons fait une demande de subvention auprès du Département de la Savoie pour la réalisation de l'étude concernant le barrage du Rouselet, à ce jour nous n'avons toujours pas eu confirmation de son octroi mais les travaux devant être réalisés dans l'année 2016 nous allons faire une demande complémentaire pour la réalisation des travaux d'un montant de 38 200 € HT dans le cadre du CTS.

Après délibération, le conseil municipal donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches auprès du Département pour cette demande de subvention complémentaire.

Vote :            Oui : 15            Abstention : 0            Non : 0

- SEANCE TENANTE –

**MANDATEMENT DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA SAVOIE EN VUE DE LA SOUSCRIPTION D'UN CONTRAT D'ASSURANCE GROUPE POUR LA COUVERTURE DU RISQUE STATUTAIRE (2016/18)**

Le Maire expose :

- que l'application du régime de protection sociale des agents territoriaux implique pour notre commune des charges financières, par nature imprévisibles,
- que pour se prémunir contre ces risques, il est possible de souscrire un contrat d'assurance,
- que le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie propose de souscrire, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, un contrat d'assurance commun aux collectivités et aux établissements publics qui en feront la demande contre les risques financiers liés à l'indisponibilité physique des agents territoriaux relevant, ou pas, de la C.N.R.A.C.L. (maladie, accident de service, maternité, etc...). Les contrats d'assurance proposés par les centres de gestion sont communément appelés « contrats d'assurance groupe », le groupe ainsi constitué permettant d'obtenir auprès des compagnies d'assurance, grâce à la mutualisation, des taux plus intéressants que ceux pouvant être négociés isolément par chaque employeur public,
- que pour pouvoir éventuellement adhérer au contrat résultant de cette procédure, qui ferait l'objet d'une délibération ultérieure, il convient de demander au Centre de gestion de mener cette procédure de marché pour le compte de notre commune,
- que si au terme de la consultation menée par le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie, les conditions financières obtenues ne conviennent pas à la commune, elle aura la faculté de ne pas adhérer au contrat,

Le Conseil Municipal, invité à se prononcer,

**Après en avoir délibéré,**

Vu la loi n° 84.53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 26,

Vu le décret n° 86.552 du 14 mars 1986 pris pour l'application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 26 de la loi n°84.53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurance souscrits par les Centres de Gestion pour le compte des collectivités locales et établissements publics territoriaux,

Vu la délibération du conseil d'administration du Centre de gestion de la Savoie en date du 8 décembre 2015 relative au projet de souscription d'un contrat d'assurance groupe pour la couverture du risque statutaire,

**Article 1 :** La Commune d'APREMONT donne mandat au Centre de gestion la Fonction Publique Territoriale de la Savoie aux fins de mener, pour son compte, la procédure de marché nécessaire à la souscription d'un contrat d'assurance groupe susceptible de *(la ou le)* garantir contre les risques financiers liés au régime de protection sociale des agents publics territoriaux affiliés et/ou non affiliés à la CNRACL.

**Article 2 :** charge Monsieur le Maire de transmettre au Président du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie les statistiques relatives aux caractéristiques quantitatives et qualitatives des agents territoriaux de la Commune d'APREMONT, nécessaires pour l'élaboration du cahier des charges de la consultation.

Vote :            Oui : 15                    Abstention : 0            Non : 0

- SEANCE TENANTE -

**TRANSMISSION PAR VOIE ELECTRONIQUE DES ACTES ADMINISTRATIFS SOUMIS AU CONTROLE DE LA LEGALITE, AUTORISATION A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION A INTERVENIR AVEC L'ETAT, DELIBERATION QUI ANNULE ET EMLACE LA DELIBERATION 2009/26 PRISE LE 6 JUILELT 2009 (2016/19)**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que pour ce dossier une délibération avait déjà été prise le 6 juillet 2009 (n° 2009/26), mais que la mise en place de la procédure de télétransmission ne sait jamais faite.

Cette nouvelle délibération Annule et Remplace celle prise le 6 juillet 2009.

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que les collectivités locales ont désormais la possibilité de transmettre par voie électronique, les actes soumis au contrôle de légalité de la Préfecture. Cette procédure s'opère dans le cadre d'un programme normalisé appelé « ACTES » (Aide au Contrôle de la Légalité dématérialisé).

La télétransmission permet de faciliter les échanges avec la préfecture tant au niveau de la rapidité que du coût. Les actes concernés par cette télétransmission sont classifiés par une nomenclature qui est :

- 1 Commande publique,

- 2 Urbanisme,
- 3 Domaine et Patrimoine,
- 4 Fonction Publique,
- 5 Institution et Vie Politique,
- 6 Libertés Publiques et Pouvoirs de Police,
- 7 Finances Locales,
- 8 Domaine de Compétence par Thèmes,
- 9 Autres Domaines de Compétence.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune est équipée du dispositif de télétransmission homologué par Berger-Levrault, celui-ci, ayant été acquis en 2014, lors du renouvellement du matériel informatique et des logiciels de comptabilité et d'Etat Civil.

Après délibération, le conseil municipal :

- Valide le principe de la télétransmission des actes administratifs via ACTES Règlementaires (et des maquettes budgétaires via Actes Budgétaires le cas échéant),
- Autorise l'exécutif à signer la future convention avec la préfecture.

Vote :            Oui : 15            Abstention : 0            Non : 0

- SEANCE TENANTE -

#### **SUBVENTION POUR CLASSE DECOUVERTE ECOLE PRIMAIRE D'APREMONT (2016/20)**

Madame la première adjointe rappelle au conseil municipal qu'une classe découverte va avoir lieu du 30 mai au 3 juin 2016 pour les élèves des classes de CP/CE1/CE2/CM1/CM2.

Il avait déjà été débattu de ce sujet et il avait été décidé de l'octroi d'une subvention pour que ce projet puisse aboutir, d'un montant de 50 € par enfant.

Le nombre d'inscrit définitif vient de nous être communiqué, il sera de 44 élèves.

Après délibération, le conseil municipal valide l'octroi de cette subvention d'un montant de 2 200 € (44 élèves X 50 €), et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour verser cette somme prévue au budget.

Vote :            Oui : 15            Abstention : 0            Non : 0

- SEANCE TENANTE -

#### **INFORMATIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la date du prochain conseil communautaire de la Communauté de Communes Cœur de Savoie, le 7 avril 2016, les conseillers communautaires d'Apremont ne pourront pas y assister la réunion publique sur le PLU ayant lieu ce même jour.



L'ouverture des plis pour les travaux du Rouselet/Cascade du Pichut a eu lieu, nous venons de recevoir le rapport d'analyse des offres de la part du RTM, le marché va donc pouvoir se signer pour un montant HT de 38 200 €.

**L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE LA SEANCE EST LEVEE à 20 h 30.**